

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matière: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Spray anti martre

#### **Numéro d'enregistrement**

UFI

W8JR-PUXR-X00W-DNJ1

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Quenchant / Répulsif

#### **Utilisations identifiées**

PC8

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-104 Email: bm@kerbl.com  
téléphone

Adresse email de la info@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Strasbourg

Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg CEDEX

Tél. + 33 3 88 37 37 37 - Fax + 33 3 69 55 18 99 - Email: flesch.francoise@chru-strasbourg.fr

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1

H317

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matière: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération industrielle.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient Lavandin Oil

**2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux****Lavandin Oil**

No. CAS	91722-69-9		
No. EINECS	294-470-6		
Concentration	1		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Eye Irrit. 2	H319	
	Aquatic Chronic 3	H412	
	Skin Sens. 1	H317	
	Skin Irrit. 2	H315	

**Annexe XIV du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)**

Lavandin Oil

**Autres données**

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

**En cas d'inhalation**

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matière: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Assurer un apport d'air frais.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

**Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Phénomènes allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matière: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques  
La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

La limite de l'odeur

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matière: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

Remarque	non déterminé	
<b>valeur pH</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Point de fusion</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Point de congélation</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>		
Valeur	> 100	°C
<b>Point d'éclair</b>		
Valeur	> 100	°C
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>		
non déterminé		
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Pression de vapeur</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Densité de vapeur</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Densité</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Hydrosolubilité</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>solubilité(s)</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Température d'inflammabilité</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>température de décomposition</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>Viscosité</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>propriétés explosives</b>		
évaluation	non déterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>		
Remarque	non déterminé	
<b>9.2. Autres informations</b>		
<b>Autres données</b>		
Aucun(e) n'est connu(e).		

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matière: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL50	>	20000	
Substance de référence	Lavandin Oil		
Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Substance de référence	Lavandin Oil
Espèces	lapin
DL50	> 5000

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

#### Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

#### sensibilisation

Remarque non déterminé

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

#### Mutagénicité

Remarque non déterminé

#### Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

#### Cancérogénicité

Remarque non déterminé

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

#### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

#### Autres données

Absence de données toxicologiques.

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matiere: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Indications générales**

non déterminé

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **Indications générales**

non déterminé

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### **Indications générales**

non déterminé

#### **coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **Indications générales**

non déterminé

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Indications générales**

non déterminé

### **12.6. Autres effets néfastes**

#### **Indications générales**

non déterminé

#### **Information supplémentaire sur l'écologie**

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 02 01 08\* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### **Emballages contaminés**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matière: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC		Non applicable	
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-		-

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se

Nom commercial : Spray anti martre

Version : 1 / FR

Date de révision: 08.04.2021

Numéro de la matiere: R-299533

remplace la version : - / FR

Date d'impression 08.04.2021

conformer aux exigences des lois et réglementations locales.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.